



Louis Duc a été débouté

ACUSA • Erwin Kessler obtient gain de cause.

Le député indépendant au Grand Conseil fribourgeois Louis Duc a perdu en justice contre le défenseur des animaux Erwin Kessler, qu'il poursuivait pour diffamation. Le Ministère public thurgovien a donné raison au président d'Acusa, l'Association contre les usines d'animaux.

Ce dernier avait thématiqué dans le magazine «Acusa-News» la maltraitance dans les porcheries. Devant le Grand Conseil en 2012, Louis Duc déclarait que 99% des exploitations agricoles

avaient des usines d'animaux. En 2013, Erwin Kessler est revenu sur ce sujet: il a traité le Broyard de «politicien sans scrupule» et l'a accusé de mentir. Louis Duc, lui-même agriculteur, avait été choqué par ces propos. Dans la presse régionale, il avait rappelé avoir consacré une partie de sa vie à traquer la «malbouffe» et la maltraitance des grandes concentrations industrielles d'animaux, en Suisse et à l'étranger. Le Ministère public a considéré qu'Acusa ne visait pas sa personnalité mais des propos tenus dans un débat politique. ATS